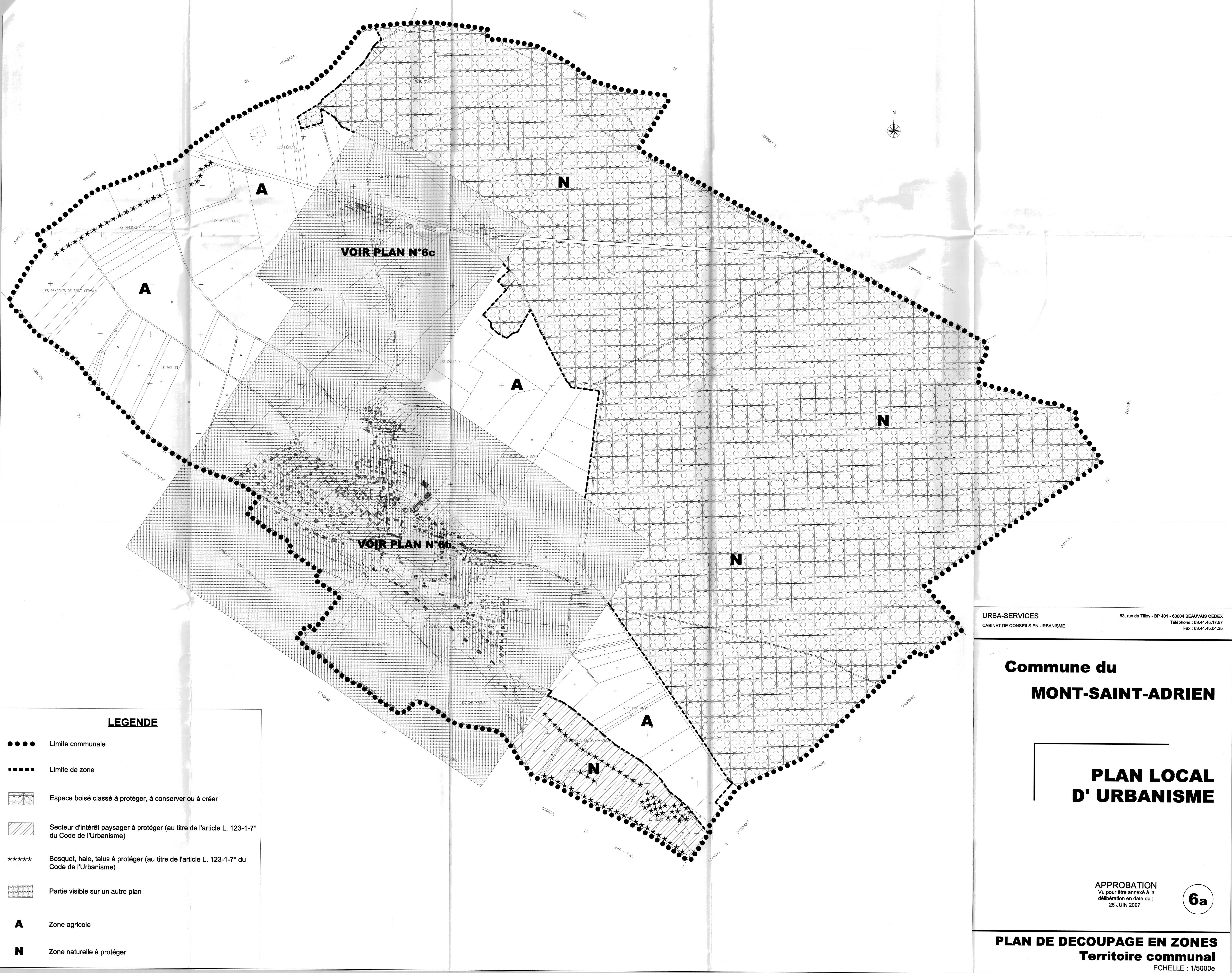




LEGENDE

- ● ● ● Limite communale
- Limite de zone
-  Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
-  Secteur d'intérêt paysager à protéger (au titre de l'article L. 123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- ★★★★ Bosquet, haie, talus à protéger (au titre de l'article L. 123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
-  Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilly - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

**Commune du
MONT-SAINT-ADRIEN**

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
25 JUIN 2007

6a

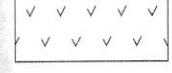
**PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
Territoire communal**

ECHELLE : 1/5000e

VOIR PLAN 6c

VOIR PLAN 6a

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
-  Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
-  Emplacement réservé (voir plans de détail 6d)
-  Partie visible sur un autre plan
-  Terrains cultivés inconstructibles à protéger et à conserver (article L.123-1-9° du Code de l'Urbanisme)
-  Secteur d'intérêt paysager à protéger (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- ***** Bosquet, haie, talus à protéger (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- ◆◆◆◆ Mur en pierre à conserver (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- * Immeuble ou porche à protéger (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- UA** Zone urbaine ancienne
- UD** Zone urbaine pavillonnaire
- 1 AU_h** Zone d'extension future à vocation d'habitat (urbanisable de suite) ; les principes d'aménagement de la zone sont présentés dans les "orientations particulières d'aménagement" (document 4)
- 1 AU_p** Zone d'extension future destinée à l'accueil d'équipements publics (urbanisable de suite)
- 2 AU_m** Zone d'extension future à vocation mixte (urbanisable après modification du PLU)
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune du
MONT-SAINT-ADRIEN

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

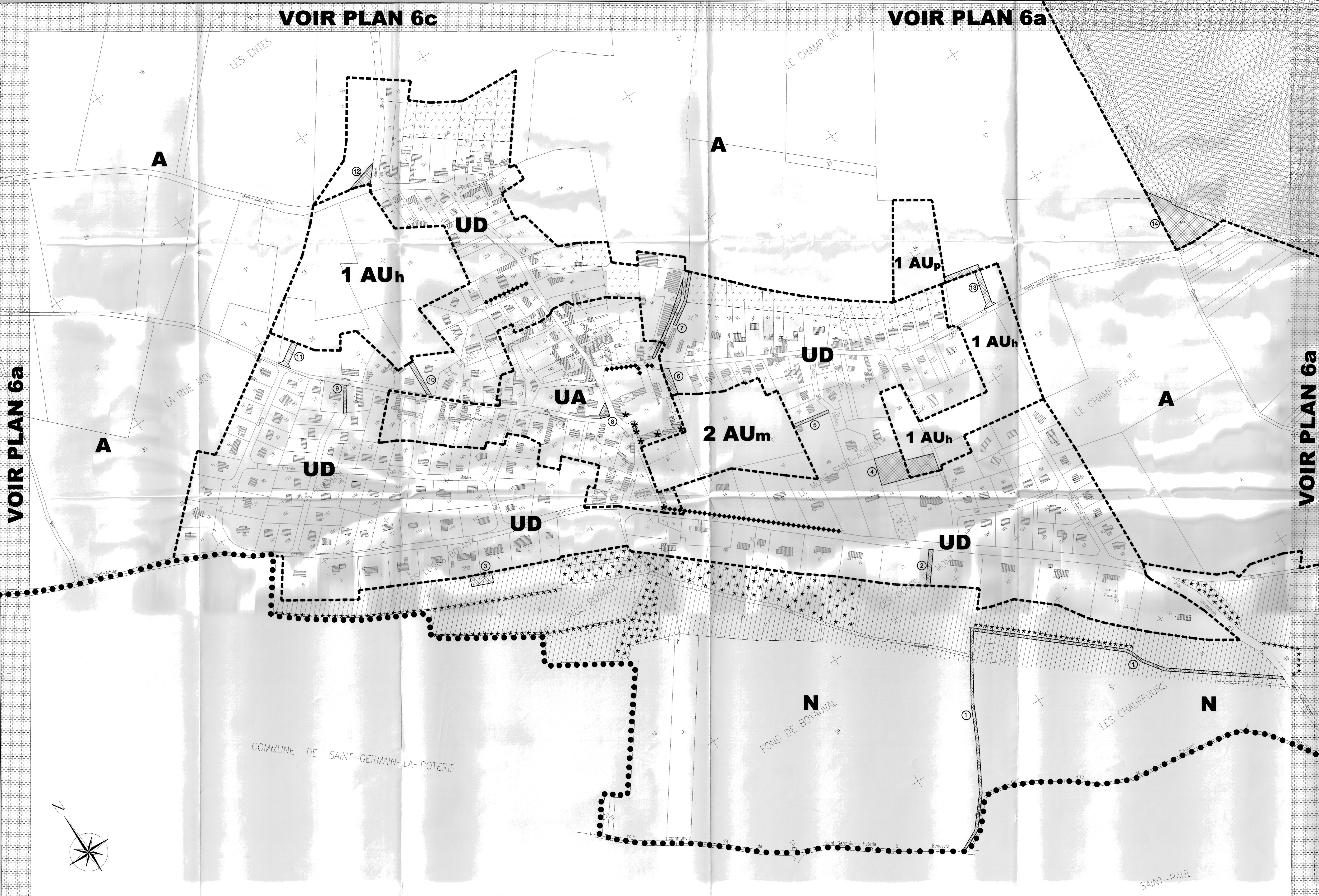
APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
25 JUIN 2007

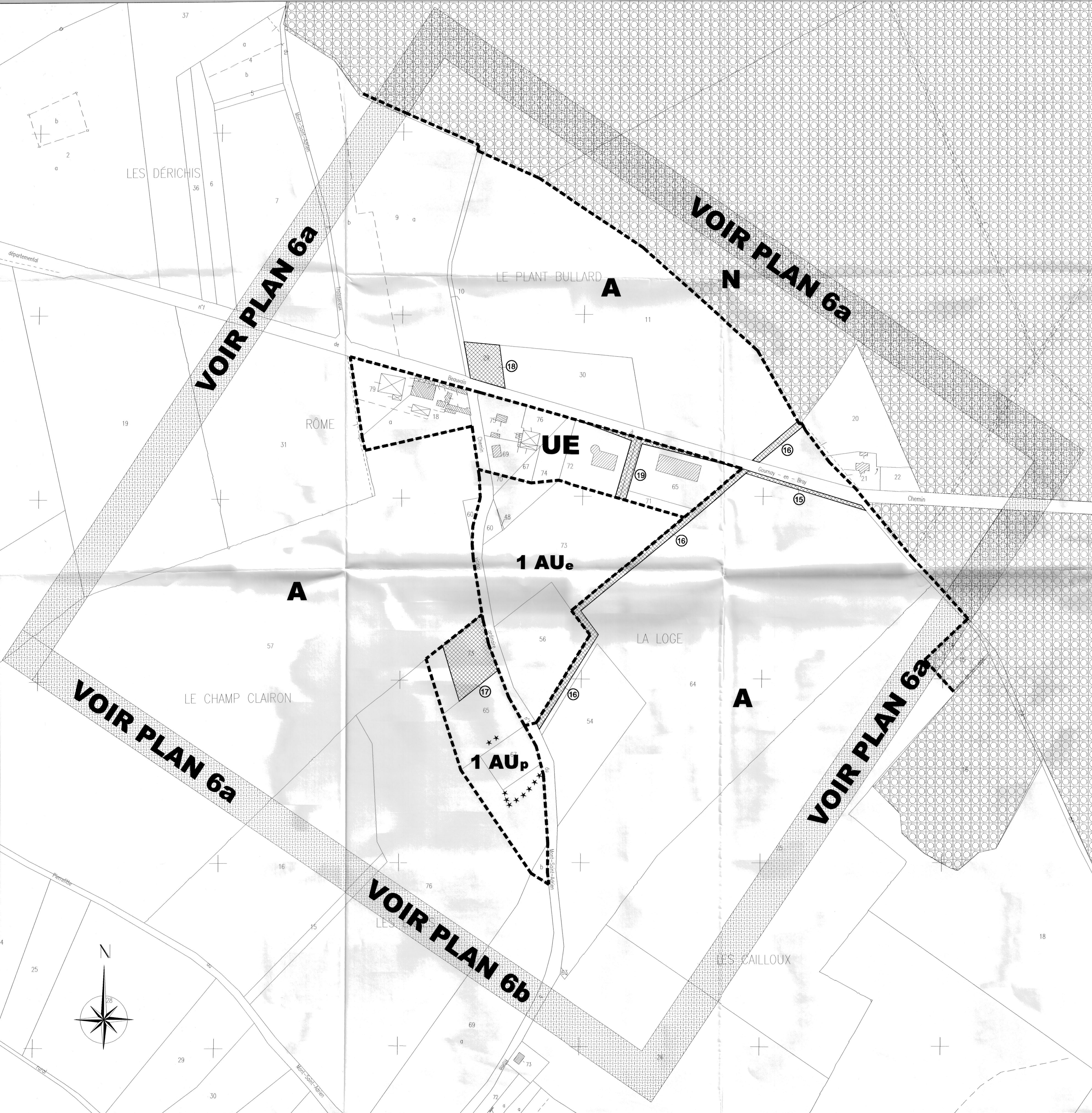
6b

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
Village
ECHELLE : 1/2000e

VOIR PLAN 6a

VOIR PLAN 6a





LEGENDE

- Limite de zone
- [Pattern] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
- [Pattern] Emplacement réservé (voir plans de détail 6d)
- [Pattern] Partie visible sur un autre plan
- ★★★★ Bosquet, haie, talus à protéger (au titre de l'article L. 123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- UE** Zone urbaine à vocation économique
- 1 AUe** Zone d'extension future destinée à l'accueil d'activités économiques (urbanisable de suite) ; les principes d'aménagement de la zone sont présentés dans les "orientations particulières d'aménagement" (document 4)
- 1 AUp** Zone d'extension future destinée à l'accueil d'équipements publics (urbanisable de suite)
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

**Commune du
MONT-SAINT-ADRIEN**

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
25 JUIN 2007

6c